



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de la Recherche
et de l'Enseignement supérieur

Luxembourg, le 19 septembre 2025

La Ministre de la Recherche et de l'Enseignement supérieur,

Vu la loi modifiée du 28 octobre 2016 relative à la reconnaissance des qualifications professionnelles, et notamment ses articles 66 à 69 ;

Vu le règlement grand-ducal modifié du 17 février 2017 relatif à la reconnaissance des qualifications professionnelles, et notamment ses articles 9 et 10 ;

Vu la demande présentée par Monsieur Arash DERAMBARSH, né le 25/07/1979 à Paris (FRANCE), et les pièces produites à l'appui de cette demande ;

Vu le titre de formation délivré au requérant par le Comité de l'Enseignement Supérieur et des Sciences - Conseil Spécialisé en Droit (ARMENIE) en août 2025 et lui conférant le titre de Docteur en droit (Ph.D.) ;

Arrête :

Art. 1^{er}. Le titre de formation de Docteur en droit (Ph.D.) de Monsieur Arash DERAMBARSH est inscrit au registre des titres de formation, section de l'enseignement supérieur.

Le titre à porter par Monsieur Arash DERAMBARSH est :
Docteur en droit (Ph.D.).

Art. 2. Le titre de formation visé à l'article 1^{er} correspond au niveau 8 du cadre luxembourgeois des qualifications.

Art. 3. Le présent arrêté est expédié à l'intéressé pour lui servir de titre.

Pour la Ministre de la Recherche
et de l'Enseignement supérieur,


Christiane HUBERTY

Conseiller de Gouvernement première classe

